

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	---	-----------

** CARTON **

RAXIL® 250 FL
FONGICIDE EN PÂTE FLUIDE

FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE BLÉ,
D'ORGE ET D'AVOINE

Contient du tébuconazole pour la lutte au charbon nu, à la carie du blé, ainsi qu'aux pourritures de la semence et à la fonte des semis causées par *Fusarium* dans le blé. Contrôle les charbons et la strie foliaire, ainsi que les pourritures de la semence et la fonte des semis causées par *Fusarium* dans l'orge. Réprime la pourriture sèche (*C. sativus*) dans le blé. Contrôle le charbon nu de l'avoine. Réprime le piétin et la pourriture sèche causés par *Fusarium* spp. dans le blé et l'orge.

COMMERCIAL

GARANTIE : tebuconazole..... 6 g/Litre

N° D'HOMOLOGATION 26138
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER - IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

BAYER CROPS SCIENCE INC.
SUITE 100, 3131 114TH AVE. S.E.
CALGARY AB T2Z 3X2

CONTENU NET : 2 X 10 L

☎ Urgence 24 heures - Téléphone : (613) 996-6666 ☎
RENSEIGNEMENTS POUR LES PRODUCTEURS : 1-800-880-9481

PROTÉGER DU GEL

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Raxil(R) est une marque déposée de Bayer AG, utilisée sous licence.
Gustafson (logo) est une marque déposée de Gustafson LLC, utilisée sous licence.

**** CONTAINER ******RAXIL® 250 FL
FONGICIDE EN PÂTE FLUIDE****FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE BLÉ,
D'ORGE ET D'AVOINE**

Contient du tébuconazole pour la lutte au charbon nu, à la carie du blé, ainsi qu'aux pourritures de la semence et à la fonte des semis causées par *Fusarium* dans le blé. Contrôle les charbons et la strie foliaire, ainsi que les pourritures de la semence et la fonte des semis causées par *Fusarium* dans l'orge. Réprime la pourriture sèche (*C. sativus*) dans le blé. Contrôle le charbon nu de l'avoine. Réprime le piétin et la pourriture sèche causés par *Fusarium* spp. dans le blé et l'orge.

COMMERCIAL

GARANTIE : tebuconazole..... 6 g/Litre

N° D'HOMOLOGATION 26138
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**DANGER - IRRITANT POUR LA PEAU****LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**BAYER CROPS SCIENCE INC.
SUITE 100, 3131 114TH AVE. S.E.
CALGARY AB T2Z 3X2

CONTENU NET : 10 L

**☎Urgence 24 heures - Téléphone : (613) 996-6666 ☎
RENSEIGNEMENTS POUR LES PRODUCTEURS : 1-800-880-9481****PROTÉGER DU GEL**

RESTRICTIONS D'UTILISATION :

1. La semence traitée doit être étiquetée de la façon suivante : « Cette semence a été traitée avec Raxil 250 FL – contient du tébuconazole; ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Lors de la manipulation de la semence traitée, porter une chemise à manches longues et des pantalons (ou une combinaison de travail) et des gants résistants aux produits chimiques. »
2. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités à moins de 4 semaines après le semis.
3. Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux avec la semence traitée.
4. Ne pas contaminer les étangs, lacs ou ruisseaux.

PRÉCAUTIONS :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. NE PAS faire entrer en contact avec les yeux. Peut irriter l'œil. Porter des lunettes de sécurité pour se prémunir des éclaboussures accidentelles.
3. NE PAS faire entrer en contact avec la peau. Le contact avec la peau peut entraîner une irritation sévère.
4. Travailler dans un endroit bien ventilé. Lors du traitement de la semence ou lors du transfert ou de la manipulation de la semence traitée, porter une combinaison de travail par-dessus les vêtements réguliers, des gants résistants aux produits chimiques, un masque protecteur contre la poussière ou un appareil respiratoire conçu pour exclure la poussière, et des lunettes de sécurité. Après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer, laver à fond au savon et à l'eau toute partie exposée du corps. Éviter d'inhaler les vapeurs.
5. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation de la semence traitée ne devraient pas être utilisées pour déplacer des aliments destinés aux humains ou aux animaux ou pour l'extraction d'huile.
6. NE PAS réutiliser les sacs de semences traitées pour manipuler des produits alimentaires destinés aux humains ou aux animaux.
7. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce composé ne cause aucun symptôme défini qui pourrait être diagnostique. Le contact avec les yeux peut causer une irritation. NOTE AU MÉDECIN : Traiter les victimes d'empoisonnement selon les symptômes.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

POUR LES CONTENANTS NON- RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RECYLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS DE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Ce contenant doit être rincé trois fois avant son élimination. Les rinçures peuvent être ajoutées au produit de traitement de semence, en autant que le volume total d'eau n'excède pas 6 % de la taille du contenant. Suivre ces étapes pour le rinçage des contenants.

1. Verser le Raxil 250 FL du contenant dans le réservoir d'application de l'équipement de traitement de semence.
2. Ajouter 1/3 de l'eau de rinçage au contenant et agiter le contenu.
3. Verser les rinçures dans le réservoir de l'applicateur.
4. Rincer deux autres fois, tel qu'indiqué plus haut, en s'assurant que le volume total des rinçures n'excède pas 6 % de la taille du contenant.
5. Mélanger à fond le Raxil 250 FL et les rinçures dans le réservoir de l'applicateur avant l'utilisation.

ATTENTION : Ne pas diluer le produit de plus de 6 %, pour éviter le mouillage excessif des semences qui seraient ainsi plus difficiles à manipuler. L'excès d'eau peut également éclaircir le Raxil 250 FL et entraîner un dépôt dans le fond de l'appareil de traitement. **S'assurer d'augmenter la dose d'application de 6 % pour compenser la dilution due à l'ajout de l'eau de rinçage du bidon.**

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NOTE : LIRE ATTENTIVEMENT

Le traitement de semence sérieusement endommagée au plan mécanique ou de semence dont on sait qu'elle a une vigueur réduite pourrait résulter en une germination réduite et/ou en une réduction de la vigueur du jeune plant.

Lorsque la qualité de la semence est douteuse ou inconnue, on recommande d'effectuer un test de germination sur une petite quantité de semence traitée avant de traiter tout le lot de semence.

À cause de la qualité de la semence et des conditions d'entreposage qui sont hors du contrôle de GUSTAFSON PARTNERSHIP, aucune allégation n'est faite pour garantir la

germination de semence qui a été traitée et conservée plus longtemps que la période (s'il y a lieu) mentionnée dans la section MÉTHODE D'APPLICATION de cette étiquette.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Raxil(R) est une marque déposée de Bayer AG, utilisée sous licence.

Vitavax(R) est une marque déposée de Crompton Co./Cie.

Gustafson (logo) est une marque déposée de Gustafson LLC, utilisée sous licence.

**** BOOKLET ******RAXIL® 250 FL
FONGICIDE EN PÂTE FLUIDE****FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE BLÉ,
D'ORGE ET D'AVOINE**

Contient du tébuconazole pour la lutte au charbon nu, à la carie du blé, ainsi qu'aux pourritures de la semence et à la fonte des semis causées par *Fusarium* dans le blé. Contrôle les charbons et la strie foliaire, ainsi que les pourritures de la semence et la fonte des semis causées par *Fusarium* dans l'orge. Réprime la pourriture sèche (*C. sativus*) dans le blé. Contrôle le charbon nu de l'avoine. Réprime le piétin et la pourriture sèche causés par *Fusarium* spp. dans le blé et l'orge.

COMMERCIAL

GARANTIE : tebuconazole..... 6 g/Litre

N° D'HOMOLOGATION 26138
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**DANGER - IRRITANT POUR LA PEAU****LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**BAYER CROPS SCIENCE INC.
SUITE 100, 3131 114TH AVE. S.E.
CALGARY AB T2Z 3X2

CONTENU NET : 10 L, 55 L, 100 L, 200 L, 1,000 L

**☎Urgence 24 heures - Téléphone : (613) 996-6666 ☎
RENSEIGNEMENTS POUR LES PRODUCTEURS : 1-800-880-9481****PROTÉGER DU GEL**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Raxil 250 FL est un traitement de semences en pâte fluide qui renferme le fongicide systémique tébuconazole.

Raxil 250 FL contrôlera les maladies suivantes:

Blé - Charbon nu, carie du blé. Pourriture de la semence et fonte des semis causées par *Fusarium*. Répression de la pourriture sèche causée par *Cochliobolus sativus*. Répression du piétin et de la pourriture sèche causés par *Fusarium* spp.

Orge - Charbons (faux charbon nu, charbon vêtu et charbon nu), strie foliaire, pourriture de la semence et fonte des semis causés par *Fusarium*. Répression du piétin et de la pourriture sèche causés par *Fusarium* spp.

Avoine - Charbon nu

MODE D'EMPLOI :

MÉTHODE D'APPLICATION :

Raxil 250 FL est une préparation prête à l'emploi, conçue pour une utilisation commerciale ou à la ferme avec un équipement conventionnel de traitement de semence dont on peut calibrer précisément le taux d'application, de façon à obtenir une bonne répartition du produit sur la semence dans le mélangeur. Il est important que la semence et le produit chimique soient mélangés rapidement et uniformément. Se référer aux instructions fournies avec l'équipement concerné pour obtenir de plus amples renseignements sur les techniques adéquates d'application.

Taux d'application :

CULTURE	Concentré non dilué (mL par 25 kg de semence)	Concentré dilué (mL par 25 kg de semence*)	Mélange dilué (L par tonne de semence*)	Kg de semence traités par 10 L de concentré ou 10,6 L de mélange dilué*
BLÉ - Charbon nu, carie du blé, pourritures de la semence et fonte des semis. Répression de la pourriture sèche (<i>C. sativus</i>). Répression du piétin et de la pourriture sèche causés par <i>Fusarium</i> spp.	63 – 83	66 – 88	2,65 – 3,53	4 000 – 3 000
ORGE - Charbons (faux charbon nu, charbon vêtu et charbon nu), strie foliaire, pourritures de la semence et fonte des semis. Répression du piétin et de la pourriture sèche causés par <i>Fusarium</i> spp.	63 – 83	66 – 88	2,65 – 3,53	4 000 – 3000
AVOINE - Charbon nu	83 - 125	88 - 133	3,53 – 5,32	3 000 – 2 000

* Voir la section «Instructions de triple rinçage» pour l'information sur le taux de dilution.

Note - Pour la répression de la pourriture sèche dans le blé, utiliser le taux plus élevé de 83 mL par 25 kg de semence. Utiliser le taux le plus élevé là où la pression des pathogènes risque d'être élevée ou si on doit traiter des variétés sensibles à cette maladie.

1. La semence est protégée par Raxil 250 FL aussitôt qu'elle est traitée. Elle peut alors être immédiatement mise en terre.
2. Faire le calibrage du semoir en utilisant de la semence traitée afin de s'assurer d'un taux de semis adéquat.
3. La germination ne sera pas affectée par le traitement, s'il n'y a pas surdose du produit et si la semence est correctement entreposée. Toutes les semences conservées d'une année à l'autre, qu'elles soient traitées ou non, devraient toujours faire l'objet d'un test de germination avant le semis.
4. Une couverture uniforme de la semence, obtenue au moyen d'un bon taux d'application, est importante pour l'obtention de résultats satisfaisants. Une dose insuffisante de produit donnera une efficacité réduite et une surdose pourrait entraîner

une réduction de la germination. Se référer aux instructions fournies avec votre équipement de traitement de semence ou à l'information fournie par Gustafson Partnership pour obtenir de l'aide sur les méthodes adéquates de traitement de la semence.

5. En ce qui a trait à la gestion de la résistance, prière de noter que Raxil 250 FL contient un fongicide de la famille des triazoles. Une certaine perte d'efficacité du produit (contrôle réduit des maladies) peut se produire avec le temps si le tébuconazole ou d'autres fongicides de ce groupe sont utilisés de façon répétée ou consécutive année après année dans les mêmes champs, à cause du développement de pathogènes résistants. Il est recommandé d'alterner avec un fongicide ayant un mode d'action différent, par exemple la carbathiine (Vitavax(R)), au sein d'un programme de lutte aux maladies. Prendre contact avec son agronome ou son conseiller en protection des cultures pour de plus amples renseignements sur la gestion de la résistance dans votre région.

RESTRICTIONS D'UTILISATION :

1. La semence traitée doit être étiquetée de la façon suivante : « Cette semence a été traitée avec Raxil 250 FL – contient du tébuconazole; ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Lors de la manipulation de la semence traitée, porter une chemise à manches longues et des pantalons (ou une combinaison de travail) et des gants résistants aux produits chimiques.»
2. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités à moins de 4 semaines après le semis.
3. Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux avec la semence traitée.
4. Ne pas contaminer les étangs, lacs ou ruisseaux.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, Raxil 250 FL, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Raxil 250 FL et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Raxil 250 FL ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou

d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser Gustafson Partnership au 1-800-880-9481 ou à www.gustafson.ca.

PRÉCAUTIONS :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. NE PAS faire entrer en contact avec les yeux. Peut irriter l'œil. Porter des lunettes de sécurité pour se prémunir des éclaboussures accidentelles.
3. NE PAS faire entrer en contact avec la peau. Le contact avec la peau peut entraîner une irritation sévère.
4. Travailler dans un endroit bien ventilé. Lors du traitement de la semence ou lors du transfert ou de la manipulation de la semence traitée, porter une combinaison de travail par-dessus les vêtements réguliers, des gants résistants aux produits chimiques, un masque protecteur contre la poussière ou un appareil respiratoire conçu pour exclure la poussière, et des lunettes de sécurité. Après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer, laver à fond au savon et à l'eau toute partie exposée du corps. Éviter d'inhaler les vapeurs.
5. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation de la semence traitée ne devraient pas être utilisées pour déplacer des aliments destinés aux humains ou aux animaux ou pour l'extraction d'huile.
6. NE PAS réutiliser les sacs de semences traitées pour manipuler des produits alimentaires destinés aux humains ou aux animaux.
7. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce composé ne cause aucun symptôme défini qui pourrait être diagnostique. Le contact avec les yeux peut causer une irritation. NOTE AU MÉDECIN : Traiter les victimes d'empoisonnement selon les symptômes.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

POUR LES CONTENANTS NON- RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RECYLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS DE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Ce contenant doit être rincé trois fois avant son élimination. Les rinçures peuvent être ajoutées au produit de traitement de semence, en autant que le volume total d'eau n'excède pas 6 % de la taille du contenant. Suivre ces étapes pour le rinçage des contenants.

1. Verser le Raxil 250 FL du contenant dans le réservoir d'application de l'équipement de traitement de semence.
2. Ajouter 1/3 de l'eau de rinçage au contenant et agiter le contenu.
3. Verser les rinçures dans le réservoir de l'applicateur.
4. Rincer deux autres fois, tel qu'indiqué plus haut, en s'assurant que le volume total des rinçures n'excède pas 6 % de la taille du contenant.
5. Mélanger à fond le Raxil 250 FL et les rinçures dans le réservoir de l'applicateur avant l'utilisation.

ATTENTION : Ne pas diluer le produit de plus de 6 %, pour éviter le mouillage excessif des semences qui seraient ainsi plus difficiles à manipuler. L'excès d'eau peut également éclaircir le Raxil 250 FL et entraîner un dépôt dans le fond de l'appareil de traitement. **S'assurer d'augmenter la dose d'application de 6 % pour compenser la dilution due à l'ajout de l'eau de rinçage du bidon.**

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NOTE : LIRE ATTENTIVEMENT

Le traitement de semence sérieusement endommagée au plan mécanique ou de semence dont on sait qu'elle a une vigueur réduite pourrait résulter en une germination réduite et/ou en une réduction de la vigueur du jeune plant.

Lorsque la qualité de la semence est douteuse ou inconnue, on recommande d'effectuer un test de germination sur une petite quantité de semence traitée avant de traiter tout le lot de semence.

À cause de la qualité de la semence et des conditions d'entreposage qui sont hors du contrôle de GUSTAFSON PARTNERSHIP, aucune allégation n'est faite pour garantir la

germination de semence qui a été traitée et conservée plus longtemps que la période (s'il y a lieu) mentionnée dans la section MÉTHODE D'APPLICATION de cette étiquette.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Raxil(R) est une marque déposée de Bayer AG, utilisée sous licence.

Vitavax(R) est une marque déposée de Crompton Co./Cie.

Gustafson (logo) est une marque déposée de Gustafson LLC, utilisée sous licence.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))